



Bureau Directeur exceptionnel
Du 7 Janvier 2011 à SAINT MARTIN DES CHAMPS

N°3

Présents : Jacqueline PALIN – Marylise COCHENNEC – Jean Jacques KERDONCUFF – Mickaël LE BRETON – Serge KERHUIEL – Paul PIRIOU – Philippe VALLEE – Eric TREHIN – Michel MELEDO – Gérard LE ROUX

Jacqueline PALIN Informe les membres du bureau de la demande de révision de la décision de la Commission sportive reçue du Club de l'AL Saint Brieuc.

- demande de ré-étude de la décision prise par la Commission Sportive de la Ligue de Bretagne quant au forfait infligé aux équipes cadettes et seniors masculins évoluant sur les championnats régionaux en raison du non déplacement de celles-ci lors de la journée du 04/12/2010.

Après étude du dossier,

Après étude des différentes pièces :

- votre courrier du 6 décembre 2010.
- votre courrier du 20 décembre 2010.

Constatant par ailleurs que les toutes les rencontres des différents championnats régionaux de cette journée se sont déroulées normalement, à l'exception des rencontres opposant votre équipe cadettes à celle de l'ESL BREST et votre équipe seniors masculins à celle de l'ES ETRELLES,

Le bureau confirme à la majorité des membres présents la décision prise par la Commission Sportive :

- Rencontres perdues par forfait pour vos deux équipes.

Eric TREHIN, n'a pas pris part au vote.

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la chambre d'appel de la Fédération dans les 10 jours ouvrables à compter de la première présentation de la lettre recommandée avec avis de réception conformément aux dispositions de l'Article 915 des règlements généraux.

Un courrier recommandé sera adressé au club afin de lui permettre s'il le souhaite de faire appel à cette décision.

La Présidente de la Ligue
Jacqueline PALIN

La Secrétaire Générale
Marylise COCHENNEC